



Règlement

Aumax pour moi vous propose de participer à son jeu concours de l'automne.

Aumax pour moi est le nom commercial de Nouvelle Vague, Société anonyme au capital de 62 2019 917 Euros immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 818 371 726, son siège social est situé 1 rue Louis Lichou au Relecq Kerhuon 29480. Nouvelle Vague est agréée en qualité d'établissement de paiement.

Titre : Jeu Concours Automne 2021

Mécanique du jeu : Tirage au sort parmi les clients participants à l'opération. La participation du client s'enregistre automatiquement lorsqu'il a rempli les trois conditions suivantes entre le 20 octobre 00h00 et le 31 décembre 2021 23h59 (CET) :

- Souscription service ;
- Commande carte ;
- Activation carte.

Article 1 : Organisateur du jeu

La société Nouvelle Vague, société anonyme au capital de 62 209 917 Euros dont le siège est au Relecq-Kerhuon (294820) , 1 rue Louis Lichou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 818 371 726, organise un jeu à compter du 20 octobre 00h00 et le 31 décembre 2021 23h59 (CET) suivi d'un tirage au sort le 5 janvier 2022.

Nouvelle Vague est un établissement de paiement agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (N°11658).

Le jeu est proposé uniquement sur l'application Aumax pour moi disponible sur le Playstore, Apple Store et Huawei store.

Article 2 : Qui participe ?

Ce tirage au sort est ouvert à toute personne physique et majeure résidant en France métropolitaine sous les conditions suivantes :

- Le participant doit souscrire un contrat de service ainsi qu'un contrat carte aumax pour moi entre le 20 octobre 00h00 et le 31 décembre 2021 23h59 (CET).
- Le participant doit avoir activé sa carte aumax pour moi dans son application au plus tard le 31 décembre 2021 à 23h59.
- La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.
- Ne peuvent participer à ce jeu les membres du personnel administratif et commercial de Aumax pour moi, ni les membres de leur famille directe, ascendants et descendants.
- Toute fraude avérée d'un participant sera sanctionnée par l'exclusion pure et simple du jeu.

Article 3 : Modalités du jeu

- Le jeu se déroule du 20/10/2021 à 00h00 au 31/12/2021 à 23h59, heure normale d'Europe Centrale (CET).
- 1 personne sera tirée au sort.

- Le tirage au sort est effectué le 05/01/2021 par Maître Riou, huissier de justice à Brest.

Article 4 : Définition et valeur de la dotation

Le gagnant recevra sur son compte max / Aumax pour moi un virement mensuel d'une valeur de 100,00 Euros (cent euros) sur une durée de 5 ans pour un total de 6000,00 Euros (six mille euros).

Le virement sera effectif le mois suivant le tirage au sort : février 2022.

Le virement sera réalisé entre le 1^{er} et le 5 du mois.

Le délai entre le virement et la visibilité sur le compte peut varier, seule la date du virement est à prendre en compte.

Article 5 : Modalités versement et informations des gagnants

- Le gagnant sera informé le jeudi 06 janvier 2022 par email. Il sera indiqué dans l'email le gain, les modalités de versement et le processus de confirmation du gain présent dans l'article.
- Le gagnant recevra le premier versement de 100 € le mois suivant entre le 1^{er} et le 5 février 2022.
- Le gagnant doit confirmer qu'il accepte son gain dans les 7 jours suivants l'envoi de cet email par email à l'adresse suivante : marketing-communication.nv@arkea.com.
- Si le gagnant ne confirme pas sous 7 jours soit entre le 06 janvier et le 13 janvier 23h59 (CET), il perd automatiquement son gain. Nouvelle Vague se réserve alors le droit

d'octroyer son prix à un autre participant.

Article 6 : Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'élimination du participant.

Article 7 : Loi « Informatique et Libertés »

Des informations personnelles seront collectées dans le cadre de la gestion du jeu pour gérer les participations et la publication des résultats : nom, prénom, adresse e-mail.

Les personnes ayant participé au jeu, disposent sur les informations personnelles collectées notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, de limitation et de portabilité des données qui les concernent. Elles peuvent exercer ces droits en écrivant à Nouvelle Vague (contact@aumax.fr)

Si elles souhaitent des informations complémentaires sur l'ensemble de leurs droits et plus largement sur la gestion de leurs données personnelles, elles peuvent se reporter à la rubrique « Politique de confidentialité » disponible sur Aumaxpourmoi.fr

Les informations recueillies dans le cadre de ce tirage au sort seront détruites 6 mois après la date de ce tirage.

Article 8 : Responsabilité

L'organisateur se réserve la possibilité de reporter, d'écourter ou d'annuler ce jeu à tout moment sans que cela puisse donner lieu à aucun dédommagement sous quelque forme que ce soit.

L'organisateur n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté qui perturberaient le jeu. En cas de litige, seul le tribunal de Grande Instance de Brest sera compétent pour statuer.

Article 9 : Disposition diverses

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au jeu via le réseau Internet.

Les participants qui tenteraient de participer notamment au moyen d'automates et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants seraient automatiquement éliminés.